

Arrêté n° 2024-361
Portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-242 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 3 juillet 2020 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n°2021-127 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 17 mars 2021 portant suspension d'inscription sur liste d'aptitude des lauréats de concours liée à la période d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté n°2024-037 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 31 janvier 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'il convient de radier les lauréats dont les nominations ont été enregistrées depuis le 31 janvier 2024,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe dans les délais impartis, pour une année supplémentaire, conformément à l'article L325-38 du Code général de la Fonction Publique et ce dans la limite du délai global d'inscription sur la liste d'aptitude,

Considérant les demandes de prolongation d'inscription au titre d'un motif mentionné à l'article L325-39 du Code général de la Fonction Publique,

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe est désormais établie, au 15 septembre 2024, comme suit, par ordre alphabétique :

(cf. Annexe jointe qui comporte 1 page numérotée 3)

Article 2 :

Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la deuxième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une troisième année. Les candidats qui n'ont pas été nommés stagiaires au terme de la troisième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une quatrième année. Il appartient à la personne déclarée apte de demander sa réinscription au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Ces demandes de réinscription doivent être formulées, par lettre recommandée, dans un délai d'un mois avant la fin de l'année d'inscription en cours sur la liste d'aptitude.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement du service national ou en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, de longue durée ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un lauréat est recruté en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 du Code général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L.120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 SEP. 2024

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
- Publication par voie électronique le : 11 SEP. 2024

**ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Civilité	Nom	Nom Jeune-Femme	Prénom	Spécialité
Madame	AGGOUN	AGGOUN	Samira	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	BACAR	MADI MCHINDRA	Fatima	AIDE-SOIGNANT
Madame	BERTHET	BERTHET	Estelle	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	BORRELY	MERVEILLEAU	Christelle	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	BURDIN	BURDIN	Cecile	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	CLET	DE PAULA	Emilie	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	DA COSTA	DA COSTA	Mélanie	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Monsieur	HERBEIN	HERBEIN	Joel	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	JACQUET	JACQUET	Christine	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	JOUHANDON	JOUHANDON	Claire	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	LETEURTRE	LETEURTRE	Laurence	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	NOUVEL	NOUVEL	Illona	AIDE-SOIGNANT
Madame	OLIE	OLIE	Morgane	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	ORTEGA	ORTEGA	Marion	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Madame	ROSSETTI		Nancy	AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
Monsieur	WLEKLINSKI	WLEKLINSKI	Edmond	AIDE-SOIGNANT

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le



ID : 063-286300140-20240910-AR_2024_361-AR